

Sept-Iles, le 12 décembre 2016

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Hydrocarbures Anticosti S.E.C.
511, rue Saint-Joseph Est, 3^e étage, local 304
Québec (Québec) G1K 3B7

N/Réf. : 7610-09-01-0219219
401524208

Objet : Système de traitement des émissions atmosphériques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne l'autorisation délivré le 15 juin 2016 à Hydrocarbures Anticosti S.E.C., en vertu de l'article de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Installation de trois dispositifs de traitement thermique utilisés lors des opérations de forage et de fracturation hydraulique sur l'île d'Anticosti soit :

- Une torchère de type « Flare tank » de 406 mm de diamètre et de 8,0 mètres de hauteur sera utilisée lors des opérations de forage;
- Une torchère à flamme visible de 154 mm de diamètre et 13,8 mètres de hauteur sera utilisée lors de l'essai de production suivant les opérations de fracturation;
- Un incinérateur de 3,5 mètres de diamètre et de 12,0 mètres de hauteur à flamme invisible, traité comme une torchère, sera utilisé pour compléter l'essai de production.

Ces trois dispositifs de traitement sont conçus de manière à pouvoir fonctionner à un taux maximal de 141 000 m³ de gaz naturel par jour et selon un débit moyen journalier de 14 100 m³ de gaz naturel. Ces dispositifs seront déplacés d'un site à l'autre, lesquels sont situés sur le

territoire de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti au sein de la MRC de Minganie, aux coordonnées géographiques suivantes :

Site	Latitude Nord	Longitude Ouest
CANARD	49°41'43.40"	63°54'31.37"
LA LOUTRE	49°34'38.98"	63°38'52.21"
JUPITER	49°33'54.60"	63°26'43.02"

À la suite de votre demande du 8 août 2016, reçue le 10 août 2016 et complétée le 17 octobre 2016, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Relocalisation des dispositifs de traitement thermique concernant le site Jupiter aux coordonnées géographiques suivantes :

Latitude	Longitude
49° 34' 35.245" N.	63° 26' 7.088" O.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Document intitulé « Modification à la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti – Site de forage de Jupiter », préparé par SNC-Lavalin, pour Hydrocarbures Anticosti S.E.C, daté du 3 août 2016 et cosigné par Madame Catherine Dumais, M.Sc. Biologiste, chargé de projet, et Monsieur Steve Vertefeuille, géomorphologue, directeur de projet et développement des affaires.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord